



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1153

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en place du programme des bénévoles de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'accueil des supporteurs de l'UEFA Euro 2016 - Charte d'accueil des bénévoles

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1153**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Mise en place du programme des bénévoles de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'accueil des supporters de l'UEFA Euro 2016 - Charte d'accueil des bénévoles**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le championnat d'Europe de football masculin - Euro 2016 aura lieu en France du 10 juin au 10 juillet 2016.

Lyon est l'une des 10 villes hôtes de ce championnat et 6 matchs seront organisés au Stade des Lumières à Décines Charpieu (4 matchs de poule, un match de huitième de finale, un match de demi-finale).

L'UEFA, organisateur de l'événement, met en place un programme de volontaires au niveau national, dont la principale mission est de contribuer à la qualité de l'organisation dans l'enceinte des stades et des installations sportives mobilisées.

En complément de ce programme, la Métropole de Lyon souhaite déployer un dispositif spécifique sur son territoire, s'appuyant sur le bénévolat, afin de proposer un accueil de qualité et de veiller à l'information des supporters et des visiteurs pendant l'événement.

1° - Objectifs du programme des bénévoles de la Métropole

Le programme des bénévoles de la Métropole a pour objectif de faciliter le séjour des visiteurs français et étrangers sur le territoire pendant l'événement en leur offrant un accueil "sur mesure".

Ce programme doit permettre de faciliter le séjour dans l'agglomération et d'informer sur l'offre touristique afin d'inciter ces visiteurs à découvrir les atouts touristiques de la Métropole et à revenir pour de plus longs séjours.

Les bénévoles mobilisés dans ce programme d'accueil sont de véritables ambassadeurs de la Métropole, à l'instar des ambassadeurs Only Lyon.

Ils sont les premiers interlocuteurs des touristes et supporters, dans la ville et à ses "portes d'entrée".

La mise en place de ce programme nécessite le recrutement et la mobilisation de 350 bénévoles locaux.

2° - Présentation du programme des bénévoles de la Métropole

Les bénévoles de la Métropole seront mobilisés pendant toute la période de la compétition, sur les différentes missions suivantes :

- l'accueil et l'information des visiteurs,
- l'orientation des visiteurs,
- l'animation et la sensibilisation au développement durable,
- l'observation et la coordination,
- la gestion de centre de vie des bénévoles, l'intendance et la logistique,
- l'encadrement d'équipes de bénévoles.

Communication et recrutement des bénévoles

Une campagne de communication a été mise en place auprès des habitants de la Métropole pour les inciter à postuler au programme.

Les candidats au programme sont tous reçus individuellement dans le cadre d'entretiens de recrutement, organisés à partir de mars 2016.

Pour postuler au programme, les candidats bénévoles doivent être majeurs et présenter de bonnes notions d'anglais.

Formation des bénévoles

La Métropole organise un programme de formation des bénévoles, afin de permettre à ceux-ci de disposer des connaissances préalables et compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Cette formation comprend, notamment, les informations relatives aux techniques d'accueil, à l'offre touristique, aux comportements éco-responsables, mais aussi des consignes de sécurité et les gestes de premiers secours.

Des ateliers seront organisés en relais et en lien avec différents acteurs locaux dont l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon.

Dotations et moyens affectés

La Métropole prendra en charge les repas rendus nécessaires par l'exercice des missions des bénévoles, les jours où ils sont en activité (par le biais de marchés de prestation).

Les frais de transports seront également pris en charge, si nécessaire, par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Une dotation vestimentaire spécifique est fournie par la Française des Jeux dans le cadre d'un partenariat national avec toutes les villes hôtes.

Enfin, des démarches sont effectuées auprès des sponsors de l'UEFA afin que d'autres dotations puissent être fournies dans le cadre du programme (approvisionnement en eau, équipements divers pour la "maison des bénévoles").

3° - Statut de collaborateur occasionnel du service public et charte d'accueil des bénévoles de la Métropole

Les bénévoles recrutés pour l'occasion auront le statut de collaborateur occasionnel du service public sur la période considérée, au sens où ils apporteront, en qualité de particulier, une contribution effective à une mission d'intérêt général et qu'ils agiront de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité publique.

Pour cela, une charte d'accueil du "collaborateur occasionnel du service public" de la Métropole, dans le cadre du programme des bénévoles Euro 2016, décrit les missions, les engagements et les bons comportements que les bénévoles acceptent dans le cadre de leurs missions.

Cette charte sera remise à chaque bénévole et signée par celui-ci ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Approuve :

a) - la mise en place, dans le cadre de l'accueil du championnat d'Europe de football 2016, du programme des bénévoles de la Métropole de Lyon ayant statut de collaborateur occasionnel du service public,

b) - la charte d'accueil des bénévoles qui sera remise aux bénévoles dans le cadre de leurs missions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.